



OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF

Axes privilégiés :

Volonté de fédérer les différents acteurs du territoire,
Volonté de favoriser l'accès aux loisirs pour tous,
Cohérence permettant une plus-value qualitative sur l'offre éducative,
Volonté de diversifier les actions proposées,
Respect des normes légales en vigueur (locaux et équipe d'encadrement) en vue d'une sécurisation optimum des actions.

Objectifs en direction des enfants et des jeunes :

Développement physique et intellectuel,
Découverte, acquisition et développement des capacités personnelles,
Connaissance de soi et positionnement entre possibilités et limites,
Développement sociologique,
Développer le vivre ensemble, la socialisation,
Acquérir et développer des reflexes de coopération (projet de groupe),
Accroître l'autonomie, la responsabilisation.

Pour contacter et suivre les informations du service enfance jeunesse.

Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 15h00
Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 15h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 15h00

Mairie d'Arc-en-Barrois
Place Moreau - 52210 ARC-EN-BARROIS

Tel: 03.25.02.51.33

Courriel: espace-jeunesse@arc-en-barrois.com

Site: <http://www.arc-en-barrois.com>
(onglet enfance/jeunesse)

INFORMATIONS

Les documents d'inscriptions sont à retourner en
Mairie.

En vous inscrivant dès maintenant et **jusqu'au 31 juillet**, vous recevrez fin août les horaires exacts ainsi que les lieux d'activités pour votre enfant. Si vous inscrivez vos enfants **après le 31 juillet**, les horaires ne vous seront fournis que durant la semaine de rentrée, votre enfant ne participera pas à la première voir deuxième séance et vous prenez le risque que les ateliers soient complets.

Les enfants débutant leur activité en cours de soirée peuvent-être pris en charge dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir. N'oubliez pas de les inscrire.

Pour les activités spécifiques les tarifs restent très inférieurs au coût réel par enfant grâce à la participation des communes associées, de la CAF et de la MSA.

L'accueil matinal, les matinées récréatives du mercredi ainsi que la restauration scolaire sont tarifés indépendamment, merci de vous référer aux fiches tarifs correspondantes.

Pour les enfants originaires de communes non-conventionnées un tarif « autres communes » est appliqué directement aux familles sauf prise en charge écrite du Maire de la Commune concernée.

**La fête des enfants aura lieu le
samedi 26 juin 2027.**

Mairie d'Arc-en-Barrois
Place Moreau - 52210 ARC-EN-BARROIS
Tel: 03.25.02.51.33
Courriel: espace-jeunesse@arc-en-barrois.com
Site: <http://www.arc-en-barrois.com>
(onglet enfance/jeunesse)

INFORMATIQUE

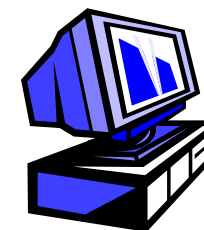
POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir ou progresser dans l'activité
Acquérir des connaissances pratiques
Développer la saisie et donc les compétences transversales de français
Utiliser l'outil de manière ludique et sécurisée

CE, CM

QUAND ?

Les mercredis
de 11h00 à 12h00
1 groupe d'une heure



OU ?

Salle Informatique Communale

AVEC QUI ?

Arnaud CLEMENT
Animateur permanent

Mise en place: Mercredi 2 septembre 2027

Attention les places de cet atelier sont limitées à 7 enfants par groupe en raison du parc informatique



ACCUEIL DU MATIN

Pour qu'un enfant puisse être accueilli le matin de 7h30 à 8h30 à la salle informatique communale de l'école élémentaire, un dossier d'inscription doit être rempli, la présence étant à la carte.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou de manière exceptionnelle.

La commune d'Arc-en-Barrois et les communes conventionnées prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

La facturation s'effectue au réel mensuellement.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202631 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 9 juin 2026)

TARIFS COMMUNES CONVENTIONNEES	7h30 / 8h30
Ressort. CAF - Q F moins de 600 €	1.39 €
Ressort. CAF - Q F de 600 € à 1000 €	1.76 €
Ressort. CAF - Q F plus de 1000 €	2.10 €
TARIFS AUTRES COMMUNES	7h30 / 8h30
Ressort. CAF - Q F moins de 600 €	3.20 €
Ressort. CAF - Q F de 600 € à 1000 €	3.73 €
Ressort. CAF - Q F plus de 1000 €	4.48 €



LES APRES MIDI DU MERCREDI

POUR QUOI FAIRE ?

Apporter aux enfants un accueil de qualité et adapté

Développer la socialisation par la rencontre et le dialogue

Proposer aux enfants des activités variées, pédagogiques et ludiques

Maternelle et Elémentaire

QUAND ?

Le mercredi
De 13h30 à 17h30



OU ?

Ecole Elémentaire

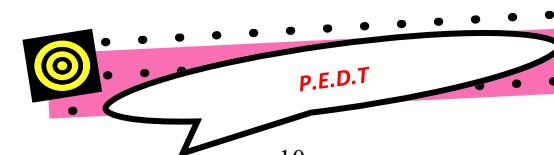
AVEC QUI ?

2 animateurs

1 BAFA
1 Aide animateur

Mise en place: Mercredi 3 septembre 2026

Les enfants sont accueillis de 13h30 à 14h00 et peuvent repartir de 17h00 à 17h30. Les enfants autorisés à repartir seul peuvent le faire à 17h30.



RESTAURANT SCOLAIRE

Pour qu'un enfant puisse déjeuner au restaurant scolaire, il devra impérativement avoir été inscrit préalablement en Mairie par courrier ou par courriel.

espace-jeunesse@arc-en-barrois.com

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou à la journée

Les inscriptions à la journée ainsi que les annulations non-médicales doivent être réalisées par mail au maximum le mercredi de la semaine précédente.

Le règlement intérieur et les fiches d'inscriptions sont disponibles sur simple demande à la Mairie ou sur le site internet de la commune. En inscrivant votre enfant, vous en acceptez les termes.

Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Le tarif appliqué est celui du lieu de résidence habituel de l'enfant quel que soit le lieu de résidence du payeur. En cas de résidence alternée, le tarif pris en compte sera le plus avantageux pour la famille.

La commune d'Arc-en-Barrois et les communes conventionnées prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

Attention!!!

En cas de sortie scolaire, inutile d'avertir la Mairie, les enseignants s'en chargent.

Les menus seront affichés à l'entrée de l'école maternelle et seront disponibles sur le site internet de la commune.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

POUR QUOI FAIRE ?

Limiter les trajets entre la maison, l'école et les activités

Assurer la sécurité des enfants pendant cette période

Offrir un cadre ludique aux enfants ne retournant pas chez eux immédiatement après l'école. Jeux libres, coloriages, petites activités manuelles, jeux de sociétés, jeux de construction,...

Maternelle, Élémentaire

QUAND ?

Tous les soirs d'école

De 16h00 à 18h15

OU ?

École Élémentaire
et
Maternelle

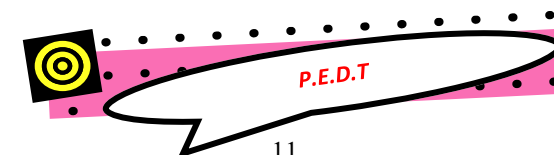
AVEC QUI ?

Maéva GIROUARD
Catherine RENAUDIN
Sarah VERBRIGGHE
Yanie HARAND
Arnaud CLEMENT

Mise en place: Mardi 1er septembre.

Les enfants à partir du ce1 peuvent avoir accès, avec votre autorisation, une fois par semaine à la salle informatique. Merci de l'indiquer sur la fiche d'inscription.

« autorise / n'autorise pas l'accès aux écrans »



TARIFS COMMUNES CONVENTIONNEES	
CAF - Quotient Familial moins de 600 €	4.68 €
CAF - Quotient Familial de 600 € à 1000 €	5.31 €
CAF - Quotient Familial plus de 1000 €	5.95 €
TARIFS AUTRES COMMUNES	
CAF - Quotient Familial moins de 600 €	6.60 €
CAF - Quotient Familial de 600 € à 1000 €	7.24 €
CAF - Quotient Familial plus de 1000 €	7.89 €

Le tarif appliqué est celui du lieu de résidence habituel de l'enfant quel que soit le lieu de résidence du payeur. En cas de résidence alternée, le tarif pris en compte sera le plus avantageux pour la famille.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202631 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 9 juin 2026)

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 9 – Attitude des enfants

Les heures de repas participent à l'apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. [...]. Il doit adopter **une attitude calme et polie**. L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 11 – Médicaments et allergies

Aucun médicament ne doit être confié à l'enfant, mais remis, accompagné de la prescription médicale, par le responsable de l'enfant au gestionnaire de cantine. Les allergies alimentaires devront être signalées sur la fiche d'inscription et corroborées par un certificat médical ou un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Article 12 – Exceptions alimentaires

Sachant que le principe de laïcité prévaut dans les services de restauration collective et qu'il n'existe aucune obligation pour les collectivités territoriales gérant une cantine scolaire de distribuer aux usagers des repas différenciés permettant de ne pas consommer d'aliments proscrits par convictions religieuses ou par choix philosophiques, **il est établi qu'en dehors des dérogations médicales prévues à l'article 11, aucune exception alimentaire ne sera acceptée**. Les familles n'auront pas non plus la possibilité de fournir un repas.

AIDE AU TRAVAIL

INFORMATION IMPORTANTE

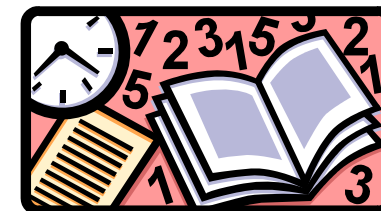
Attention! L'aide au travail ne remplace pas le suivi des parents à la maison. C'est un accueil collectif qui limite le soutien individuel et qui ne permet pas d'effectuer tous les devoirs. *Si vous inscrivez votre enfant merci de ne pas venir le chercher avant 17h00.*

CP, CE, CM

QUAND ?

Tous les soirs d'école
entre 16 H 15 et 17 H 00

Par groupe de niveau



OU ?

Ecole élémentaire

AVEC QUI ?

Yanie HARAND
Samuel VILLALONGA
Arnaud CLEMENT

Mise en place : Lundi 8 septembre.

Merci de prévoir le matériel nécessaire pour que votre enfant puisse travailler.
Si vous inscrivez votre enfant merci de ne pas venir le chercher avant 17h00.



Les Mercredis matins

Pour le mercredi matin, les activités proposées fonctionneront comme un centre de loisirs.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou à la séance ; dans ce dernier cas, les inscriptions doivent être réalisées au maximum le mercredi de la semaine précédente et vous seront facturées mensuellement comme pour le restaurant scolaire.

Accueil en jeux libres, activités manuelles, d'expression, sportives autour d'un thème se dérouleront de 8h30 à 12h00.

Deux options s'offrent à vous pour un accueil prolongé avant et/ou après cette plage horaire:

Accueil matinal de 7h30 à 8h30
Accueil méridien de 12h00 à 13h30

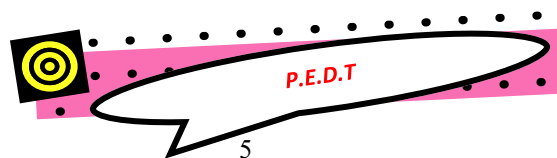
L'accueil méridien est organisé autour d'un repas tiré du sac. En arrivant le matin, votre enfant déposera son sac pique-nique dans un frigo prévu uniquement à cet effet et il le récupèrera à midi pour manger avec les animateurs.

Vos enfants peuvent s'inscrire en parallèle sur l'activité informatiques mais cela n'entraînera pas de diminution tarifaire.

Le tarif appliqué est celui du lieu de résidence habituel de l'enfant quel que soit le lieu de résidence du payeur. En cas de résidence alternée, le tarif pris en compte sera le plus avantageux pour la famille.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202631 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 9 juin 2026)

TARIFS A L'ANNEE (Toutes communes)	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 13h30	Journée exception- nelle.
Q F moins de 600 €	64.09 €	224.83 €	96.66 €	24.34 €
Q F de 600 € à 1000 €	73.88 €	262.66 €	112.42 €	25.63 €
Q F plus de 1000 €	86.15 €	300.52 €	128.18 €	26.91 €



GOLF

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir ou progresser dans une activité sportive

Développer la maîtrise du geste, la coordination des mouvements

Connaitre le règlement de l'activité et la sécurité dans le jeu

CE - CM

QUAND ?

Le jeudi ou le vendredi
De 16h00 à 17h45



OU ?

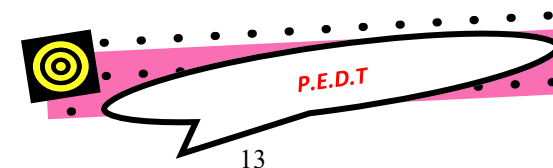
Club de Golf
d'Arc-en-Barrois

AVEC QUI ?

Florian COTTIGNIES
Professeur de golf
BEES 1

Mise en place: Jeudi 3 septembre
Période : septembre - octobre / mai - juin

Les enfants seront pris en charge à l'école et *devront être récupérés directement au club de golf à 17h45.*



ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR ACTIVITES SPECIFIQUES MERCREDI APRES-MIDI

Les tarifs correspondent à un forfait annuel (hors restaurant scolaire, mercredi matin et accueil périscolaire matinal). Les enfants peuvent participer à plusieurs activités pour le même prix. **Qu'ils en choisissent 1,2,3 ou plus, vous n'en payerez qu'une.**

Le règlement se fera en fin d'année scolaire sur facture de la Mairie. Ne versez aucune somme tout de suite.

(Tarifs correspondant à la Délibération n°D202631 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 9 juin 2026)

TARIFS COMMUNES CONVENTIONNEES	
Q F moins de 600 €	110.97 €
Q F de 600 € à 1000 €	133.14 €
Q F plus de 1000 €	160.81 €
TARIFS AUTRES COMMUNES	
Q F moins de 600 €	318.75 €
Q F de 600 € à 1000 €	350.63 €
Q F plus de 1000 €	382.50 €

INSCRIPTION

Vérifiez tout d'abord que votre enfant a l'âge requis pour y participer,

DOCUMENTS A JOINDRE

- ◆ Fiche d'inscription (remplie et signée)
- ◆ Fiche sanitaire (remplie et signée)
- ◆ Photocopie des vaccins
- ◆ Attestation d'assurance: Responsabilité Civile / Individuelle Accident concernant votre enfant.
- ◆ PAI (si nécessaire)

Déposez l'ensemble des documents sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous avez des questions sur les activités, les intervenants, les horaires, les lieux, les groupes?.... N'hésitez pas à nous contacter.

PETITS LECTEURS

POUR QUOI FAIRE ?

Développer l'écoute et l'imaginaire

Donner le goût du livre et de la lecture

Créer collectivement autour des histoires

Maternelle, CP

QUAND ?

Le lundi
De 16h00 à 17h30
(2 groupes de trois quart d'heure)



OU ?

Médiathèque Le Relais
Ou
Groupe scolaire

AVEC QUI ?

Intervenant
médiathèque

Mise en place: Lundi 7 septembre

Cette activité a lieu avec le soutien de la médiathèque d'Arc-en-Barrois
Fournisseur officiel d'histoires à raconter.



THEATRE

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir une activité d'expression

Apprendre à travailler en équipe

Mettre en place une pièce pour une représentation en fin d'année

CE, CM, Collège

QUAND ?

Le vendredi
De 16h00 à 18h30
(2 groupes de 3/4 d'heure et
1 groupe d'une heure)



OU ?

Groupe scolaire

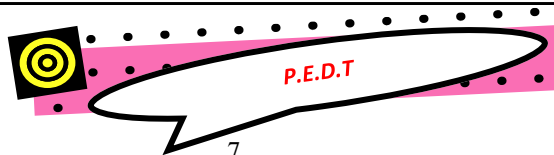
AVEC QUI ?

Géraldine SALMON
Intervenante extérieure

Mise en place: Vendredi 4 septembre

*Cet atelier nécessite un réel effort d'investissement des enfants au niveau de
l'apprentissage d'un texte et de la mémorisation!*

**La fête des enfants aura lieu le
samedi 26 juin 2027.**



DANSE

Découvrir ou approfondir une activité artistique

Découvrir son corps, ses possibilités

Développer l'esprit collectif au travers de chorégraphies de groupe

Développer l'esprit créatif en créant sa propre chorégraphie

PSM, MSM ,GSM, CP, CE, CM, Collège

QUAND ?

Le jeudi
De 16h00 à 18h30
(3 groupes)
2 fois 45 mn et 1 fois 1 heure



OU ?

Groupe scolaire

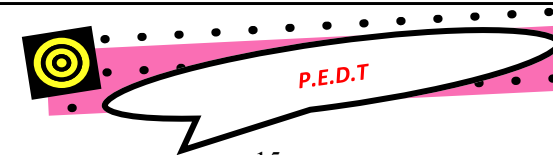
AVEC QUI ?

Géraldine SALMON
Intervenante extérieure

Mise en place: Jeudi 3 septembre

Merci de prévoir des chaussures de danse.

**La fête des enfants aura lieu le
samedi 26 juin 2027.**



JEUX ORIGINAUX

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir des jeux et sports traditionnels d'autres pays
Développer la coordination des mouvements, découvrir ses propres capacités corporelles
Développer l'esprit d'équipe et de coopération

CE, CM, Collège

QUAND ?

Le mardi
De 16h45 à 18h15
(certaines semaines jusqu'à 17h45)



OU ?

Groupe scolaire
ou
Citystade

AVEC QUI ?

Thomas MATTER
BPJEPS LPT

Mise en place: Mardi 1er septembre

Prévoir une tenue de sports et des baskets.



EVEIL CORPOREL

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir ou progresser dans une activité sportive
Développer la maîtrise du geste, la coordination des mouvements
Découvrir son corps

Maternelle

QUAND ?

Le mardi
De 16h00 à 16h45



OU ?

Salle de motricité de la
Maternelle

AVEC QUI ?

Thomas MATTER
BPJEPS LPT

Mise en place: Mardi 1er septembre

Une tenue dans laquelle les enfants peuvent se mouvoir est demandée.

